

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

ANNEXE 2

à l'arrêté n°**2026-006** portant délégation de signature à

Madame Corinne MERAUD
Directrice par intérim du Laboratoire Départemental d'Analyses
Pôle Cohésion des Territoire/D.R.N.T.

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

VU la décision de la Présidente du Conseil Départemental du 24 décembre 2025 affectant le Docteur **Eric GUILLEMOT** aux fonctions de Responsable du Service Santé Animale au sein du Laboratoire Départemental d'analyses,

VU la décision de la Présidente du Conseil Départemental du 24 décembre 2025 affectant Monsieur **Francis PARRAIN** aux fonctions de Référent technique des secteurs Aide au Diagnostic-Bactériologie-Parasitologie-ESB et Immuno-Sérologie du Service Santé Animale au sein du laboratoire Départemental d'analyses,

VU la décision de la Présidente du Conseil Départemental du 24 décembre 2025 affectant Madame **Virginie FOUGERON** aux fonctions de Responsable technique des secteurs Immuno-sérologie et Biologie moléculaire du Service Santé animale au sein du Laboratoire Départemental d'analyses,

VU la décision de la Présidente du Conseil Départemental du 24 décembre 2025 affectant Madame **Delphine ISNARD** aux fonctions de Responsable technique des Secteur Microbiologie des eaux et Analyses environnementales Phytoplancton d'eau douce du Service Eau et Environnement au sein du Laboratoire Départemental d'analyses.

VU le Contrat N°2021-2206 du 6 septembre 2021 entre la Présidente du Conseil Départemental et Madame **Delphine BRELEUR** et son avenant n°1, la recrutant pour assurer les fonctions de Référente Technique des secteurs Analyses environnementales Milieux Aquatiques Naturels et Analyses environnementales- Surveillance entomologique du Service Eau et Environnement, au sein du Laboratoire Départemental d'analyses.

VU la décision de la Présidente du Conseil Départemental du 24 décembre 2025 affectant Madame **Sabrina RODIER** aux fonctions de Responsable technique des secteurs Hygiène Alimentaire et Microbiologie des eaux du Service Eau et Environnement au sein du Laboratoire Départemental d'analyses.

VU la décision de la Présidente du Conseil Départemental du 24 décembre 2025 affectant Madame **Aurélien MOREAU** aux fonctions de Responsable du service Logistique et Prélèvement et du Service Eau et Environnement au sein du Laboratoire Départemental d'analyses.

VU la décision de la Présidente du Conseil Départemental du 24 décembre 2025 affectant Monsieur **François DALBY** aux fonctions de Gestionnaire des Stocks, au sein du Laboratoire Départemental d'analyses.

VU le Contrat N°2025-2861 du 15 décembre 2025 entre la Présidente du Conseil Départemental et Madame **Elisa MATHELIN** la recrutant pour assurer les fonctions de technicienne (équivalent à la catégorie C), du service Santé animale- biologie moléculaire et P.C.R. au sein du Laboratoire Départemental d'analyses.

Article 1 :

Délégation est donnée au Docteur **Eric GUILLEMOT**, Référent Technique de l'unité Vétérinaire du Laboratoire Départemental d'analyses, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes suivants :

1) En matière d'administration générale les actes, décisions et correspondances suivants:

- Les correspondances purement administratives (simples informations ou transmissions de document) ne valant pas décision.
Sont exclues de la présente délégation, toutes les correspondances destinées aux élus, Ministres, Préfets, Chefs de Service des services déconcentrés de l'Etat ainsi qu'aux présidents d'associations.
- *Les contrats relatifs à l'exécution de prestations de service et tout document relatifs à la candidature et/ou offre du Laboratoire lorsque celui-ci soumissionne à des marchés publics ou des mises en concurrence dès lors que la durée d'exécution de ces prestations **n'excèdent pas un montant de 5 000 HT € par an et une durée de quatre ans**,*
- Les rapports à vocation purement technique ressortissant de ses attributions.
- Les bordereaux de transmission.

2) En matière de gestion comptable et financière, les documents suivants :

- Les mentions de service fait à apposer sur les pièces comptables.
- Les états de facturation relatifs à l'émission des titres de recettes.

3) En matière de marchés publics, les documents suivants:

- Dans le cadre de l'exécution des marchés formalisés ou adaptés, les bons de commandes d'un montant unitaire au plus égal à **5 000 € HT**.

4) En matière de ressources humaines, les documents suivants :

- Les congés annuels, les congés de récupération (35h), les autorisations d'absence des agents placés sous son autorité,
- Validation des ordres de missions ponctuels des agents placés sous son autorité directe,
- Validation des notes de frais des agents placés sous son autorité directe,
- La conduite de l'entretien professionnel (convocation et compte rendu) des personnels placés sous son autorité directe.

5) En matière de rapports d'analyses, tous les rapports d'analyses, en sa qualité de Référent technique, émanant du Laboratoire Départemental d'Analyses.

Article 2 :

Délégation est accordée par renvoi de l'article 43 de l'arrêté susvisé aux agents suivants :

Unité Vétérinaire

	Référents	Suppléants
Secteur Immuno -sérologie	Madame Virginie FOUGERON	Monsieur Francis PARRAIN
Secteur Biologie moléculaire et cellulaire	Madame Virginie FOUGERON	Madame Elisa Mathelin
Secteur ESB	Monsieur Francis PARRAIN	

Unité Environnement

	Référents	Suppléants
Secteur Prélèvements	Madame Aurélie MOREAU	
Secteur Hygiène alimentaire	Madame Sabrina RODIER	Monsieur Cédric CHASSIN
Secteur Microbiologie des eaux	Madame Delphine ISNARD	Madame Elodie PRADEAU Madame Marion VALLEIX
Secteur Milieux Aquatiques	Madame Delphine BRELEUR	

- Délégation est accordée aux agents précités pour signer:

1) En matière de gestion comptable et financière, les documents suivants:

- La production des pièces comptables de propositions tarifaires,

2) En matière de ressources humaines, les documents suivants :

- Les congés annuels, les congés de récupération (35h), les autorisations d'absence des agents placés sous son autorité directe,
- La validation des ordres de missions ponctuels placés sous son autorité directe,
- La validation des notes de frais,
- La conduite de l'entretien professionnel (convocation et compte rendu) des personnels placés sous son autorité directe.

- Délégation est accordée aux agents précités pour signer **les rapports d'analyses** pour chaque secteur dont ils dépendent.

Article 3 :

Délégation est donnée à Monsieur **François DALBY**, Gestionnaire des Stocks et assurant les missions de suivi et de pilotage financier et budgétaire du Laboratoire, à l'effet de signer, dans le cadre de ses missions, les actes suivants :

En matière de marchés publics, les documents suivants:

- Tout document relatif à la passation, l'attribution, la notification, l'exécution et au suivi des marchés sans formalités préalables et/ou à procédures adaptées d'un montant inférieur à **5 000 € HT**, après respect des procédures de consultation
- **à l'exclusion des :**
 - Décisions relatives à la poursuite des travaux au-delà de la masse initiale du marché,
 - Ordres éventuels de réquisition du comptable départemental.
- Dans le cadre de l'exécution des marchés formalisés ou adaptés, les bons de commandes d'un montant unitaire au plus égal à **5 000 € H.T.**

Vu pour être annexée à l'arrêté n°2026-006 en date du 09 février 2026.

Fait à GUERET, le 09 février 2026.

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Signé: Valérie SIMONET